

**ARRETE annule et remplace l'ARRETE N°D23-80** portant programmation des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du a) et du g) de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles pour les années 2023 à 2027, conformément aux articles L. 312-8 et D. 312-204 du même code

N° - D23 - 314

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,**

**VU** le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 312-1, L. 312-8 et D. 312-204 ;

**VU** le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 modifié relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

**VU** le décret n° 2022-695 du 26 avril 2022 modifiant le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

**VU** la délibération de l'assemblée départementale du 1<sup>er</sup> juillet 2021 nommant Monsieur Fabien BAZIN Président du Conseil départemental de la Nièvre ;

**- A R R Ê T E -**

**ARTICLE 1 :** La programmation pluriannuelle prévue à l'article D. 312-204 du code de l'action sociale et des familles des échéances prévisionnelles de transmission, à l'autorité en charge de leur autorisation, des rapports d'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux dont l'autorisation est délivrée conformément aux a) et g) de l'article L. 313-3 du même code est annexée au présent arrêté.

Les rapports d'évaluation sont transmis au Département de la Nièvre au plus tard à la fin de l'échéance trimestrielle concernée.

**ARTICLE 2 :** Conformément à l'article 2 du décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 modifié relatif au rythme des évaluations de la qualité des services et établissements sociaux et médico-sociaux, la programmation prévue à l'article 1<sup>er</sup> porte sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 31 décembre 2027.

Cette programmation peut être modifiée notamment pour tenir compte de changements intervenus dans la situation des établissements et services concernés.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux dans les deux mois suivant la date de sa notification devant M. le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne - Franche-Comté et M. le Président du Conseil Départemental de la Nièvre
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de DIJON dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours peut être déposé auprès du Tribunal administratif 22 rue d'Assas 21000 DIJON

Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet « [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».

**ARTICLE 4 :** Une copie du présent arrêté sera transmise à l'ensemble des établissements concernés. En application des dispositions du III de l'article 35 du décret du 22 octobre 2003, le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du Département de la Nièvre.

**ARTICLE 5 :** Monsieur le Directeur général des services du département et Madame la Directrice générale adjointe des solidarités, de la culture et du sport sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 17 MAR. 2023

Pour le Département de la Nièvre  
Le président du conseil départemental

Fabien BAZIN

**Annexe**

**Relative à la programmation du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 31 décembre 2027 de transmission des rapports d'évaluation des établissements sociaux ou médico-sociaux autorisés par le président du conseil départemental**

**SAAD**

Année de transmission du rapport	Echéance trimestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire	ESMS ou ESSMS concernés	N° Finess juridique	N° Finess géographique
		Raison sociale	Antenne (si concerné)		
2023	3 <sup>ème</sup> trimestre	SERVICE POLYVALENT D'AIDE ET DE SOINS A DOMICILE ATOME NIEVRE - VYV3 Bourgogne		210781266	580000750
		ASSAD DU DONZIAIS		580002558	580002608
		SERVICE POLYVALENT D'AIDE ET DE SOINS A DOMICILE A.S.A.A.D. DE COSNE-COURS-SUR-LOIRE		580000933	580000941
2024	1 <sup>er</sup> trimestre	S.A.A.D. DE FOURS		580004133	58000414
		ASSOCIATION AIDE A DOMICILE DU CANTON DE LUCENAY-LES-AIX		580970598	580004075
		ASSOCIATION LES MINIMES SAD		580000685	580004448
		SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE DU CIAS « LES BERTANGES »		580970937	580970283
		SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE CIAS DES VAUX D'YONNE		580006419	580004687

Envoyé en préfecture le 17/03/2023

Reçu en préfecture le 17/03/2023

Publié le

ID : 058-225800010-20230317-ART314-AR



Année de transmission du rapport	Echéance trimestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire	ESMS ou ESSMS concernés		N° Finess juridique	N° Finess géographique
				Antenne (si concerné)		
		ASSOCIATION POUR LE SOUTIEN A DOMICILE DU CANTON DE LUZY			580970606	580004034
		ASSOCIATION D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE COEUR DE NIEVRE DE SAINT SAULGE			80004703	580970739
		SERVICE D'AIDE AUX PERSONNES AGE D'OR SERVICE			580005015	580005023
		AIDE A DOMICILE ET ASSISTANCE MULTIPLE ENTREPRISE (ADAME)			En cours	En cours
		SERVICE PRESTATAIRE D'AIDE A DOMICILE HOM'ELO DORNES			580006823	580006815
		SAAD CHATEAU-CHINON			En cours	En cours
			ADMR SUD-NIVERNAIS			En cours
			ADMR LA MACHINE			En cours
			ADMR OUROUER		580003812	En cours
			ADMR CLAMECY			En cours
			ADMR POUSSEAUX			En cours
			ADMR SAINT PERE			En cours
	2 <sup>ème</sup> trimestre	FEDERATION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS ADMR				
		ASSOCIATION AIDE A DOMICILE DU CANTON DE MON TSAUCHE			580003911	580003937
	3 <sup>ème</sup> trimestre	ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE DU CANTON DE LORMES			580004711	580970580
	1er trimestre	SERVICE PRESTATAIRE D'AIDE A DOMICILE DU RESEAU AUXI'LIFE FOURS			580007045	580007052
2025		SERVICE PRESTATAIRE D'AIDE A DOMICILE DE LA RESIDENCE SERVICES SENIORS - DOMITYS LE BELVEDERE			En cours	En cours
2026						

Année de transmission du rapport	Echéance trimestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés		N° Finess juridique	N° Finess géographique
		Raison sociale	Antenne (si concerné)				
2027	2ème trimestre	SERVICE PRESTATAIRE D'AIDE A DOMICILE DU RESEAU DE SERVICES A DOMICILE AZAE A NEVERS			580006484		
			FOURS		En cours		
	3ème trimestre	SERVICE PRESTATAIRE D'AIDE A DOMICILE DES COLOCATION AGES ET VIE	GARCHIZY		En cours		
			IMPHY	En cours			
			LUZY		En cours		
			NEUVY SUR LOIRE		En cours		
	1 <sup>er</sup> trimestre	SERVICE POLYVALENT D'AIDE ET DE SOINS A DOMICILE DU CENTRE SOCIAL DE CHATILLON EN BAZOIS			580000701		580972388
			SERVICE POLYVALENT D'AIDE ET DE SOIN A DOMICILE DU CENTRE SOCIAL DE MOULINS-ENGILBERT			580004513	
	2ème trimestre	SERVICE PRESTATAIRE D'AIDE A DOMICILE DE LA RESIDENCE OBEO NEVERS			En cours		En cours
			SERVICE PRESTATAIRE D'AIDE A DOMICILE LA VIE EN CLAIRE			En cours	
CORBIGNY					EN COURS		EN COURS
BRINON							
		TANNAY					
		VARZY					

**Annexe Relative à la programmation du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 31 décembre 2027 de transmission des rapports d'évaluation des établissements sociaux ou médico-sociaux autorisés par le président du conseil départemental**

**PERSONNES ÂGÉES**

Année de transmission du rapport	Echéance trimestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire	ESMS ou ESSMS concernés	N° Finess juridique	N° Finess géographique
2024	1 <sup>er</sup> trimestre	Association Groupe SOS SENIOR	RESIDENCE AUTONOMIE LA ROSERAIE	570010173	580782084
		CCAS Varennes-Vauzelles	RESIDENCE LE CROT CIZEAU	580970887	580972529
2026	2 <sup>ème</sup> trimestre	Fédération des Œuvres Laïques	RESIDENCE AUTONOMIE MAISON DES ROSES	580000149	580792092

Envoyé en préfecture le 17/03/2023

Reçu en préfecture le 17/03/2023

Publié le

ID : 058-225800010-20230317-ART314-AR



**Annexe Relative à la programmation du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 31 décembre 2027 de transmission des rapports d'évaluation des établissements sociaux ou médico-sociaux autorisés par le président du conseil départemental**

**PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

Année de transmission du rapport	Echéance trimestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2024	1 <sup>er</sup> trimestre	ADAPEI	580000131	CDJ LES MARINIERS	En cours
				CDJ AU FIL DE L'EAU	580000982
				SAVS PRE LECOMTE	580004810
				FOYER DE VIE VALOMBRE	580005056
				RESIDENCE LE CLOS	580971661
				RESIDENCE PRE LECOMTE	580972453
				LA RESIDENCE DES ETANGS	580003457
	3 <sup>ème</sup> trimestre	LA SAUVEGARDE 58	580781011	FOYER LES EDUENS	580004398
				SAVS LES ARPEGES	580005031
				SAVS LE MORVAN	580003473
				AJ LA CLE DES CHAMPS	580004406
				CENTRE HABITAT LE CHAILLOUX	580970457
				FAS LE SAULE	580971448
				FOYER DE VIE RESIDENCE LES MARIZYS	580971794
	AEHM	640013546			

2026	2 <sup>ème</sup> trimestre	Fédération des Œuvres Laiques	580000149	SAVS LES MARIZYS	580004950
				FOYER DE VIE LES GENEVRIERES	580971919
				SECTION OCCUPATIONNELLE DE JOUR LES GENEVRIERES	580000149
				FOYER HEBERGEMENT – DECIZE	580971117
				SECTION OCCUPATIONNELLE DE JOUR - DECIZE	580972248
				FOYER D'HEBERGEMENT LES GRAVIERS - LORMES	580972305
				FOYER DE VIE – MOULINS-ENGILBERT	580004547
				SECTION OCCUPATIONNELLE DE JOUR – MOULINS ENGILBERT	580004547
				FOYER D'HEBERGEMENT LA VERNEE	580971372
				SAVS LA VERNEE	580006112
				SAVS SUD NIVERNAIS	580006104
				FOYER DE VIE – MARIGNY SUR YONNE	580780708
				SAVS	580005775
				2026	3 <sup>ème</sup> trimestre